

**Dr OUEDRAOGO Boukary**  
**MD,MPH, Phd**

---

**Directeur des systèmes d'information  
du ministère de la santé**

**Mail : ouedbouks@yahoo.fr**

**Dr SYLLA Bry**  
**MD,MPH,**

---

**Spécialiste des systèmes d'information en  
santé et d'informatique médicale**

**Mail : syllabry02@yahoo.fr**

# **INFORMATISATION DES OFFICINES PHARMACEUTIQUES**

# INTRODUCTION

- Au début des années 1980 : SI pour la gestion de la facturation, des stocks et la transmission des commandes
- Pour les officines des petites tailles : la fonction unique : des facturières pour l'édition des factures
- Plus tard les logiciels commencent à prendre en charge en plus la gestion de la caisse et la sécurisation de la dispensation, en particulier les interactions médicamenteuses
- Intégrant l'ébauche de ce que seront plus tard les banques de données sur le médicament

# LA GESTION DE LA FONCTION DE DISPENSATION

- Le SI du pharmacien d'officine est lié à ses différents rôles vis-à-vis des patients
- La dispensation est le nom donné à l'acte pharmaceutique : souvent confondus à la délivrance
- Les aspects fondamentaux de la dispensation sont le devoir d'analyser et le pouvoir de décider
- Le code de santé publique enjoint au pharmacien de se livrer non seulement à l'analyse du contenu de la demande, mais encore à l'analyse de son contexte

# LA GESTION DE LA FONCTION DE DISPENSATION

- Toute dispensation ne se conclut pas pour autant par une délivrance
- Le pharmacien peut être conduit à une modification concertée de la prescription, sa modification d'office, voire à un refus de délivrance
- L'informatisation de ce processus de dispensation a conduit à trois fonctions informatisées au cœur du métier de pharmacien :
  - l'Opinion Pharmaceutique,
  - le Dossier de Suivi Pharmaco-Thérapeutique (DSPT)
  - le Dossier Pharmaceutique.

# LA GESTION DE LA FONCTION DE DISPENSATION

## Opinion Pharmaceutique

- L'Opinion Pharmaceutique est un avis motivé dressé sous l'autorité du pharmacien
- Fondé sur l'historique pharmaco-thérapeutique connu d'un patient,
- portant sur la pertinence pharmaceutique d'un ou ensemble de traitements le concernant
- Consigné dans l'officine et communiqué par écrit au prescripteur, et invitant de manière personnalisée à modifier ou réviser le traitement médicamenteux.
- L'Opinion Pharmaceutique vise à rendre l'acte pharmaceutique intelligible en lui donnant les moyens de lui assurer une lisibilité et une traçabilité

# LA GESTION DE LA FONCTION DE DISPENSATION

## Opinion Pharmaceutique

- Ce processus s'organise entre la saisie des données nécessaires aux analyses du contenu et du contexte de la demande (en présence ou non d'une ordonnance),
- Complétée par le questionnement du malade, de son mandataire, voire du médecin, et la consultation des délivrances antérieures

# LA GESTION DE LA FONCTION DE DISPENSATION

## Opinion Pharmaceutique

- Saisie des données administratives
- Consultation de l'historique médicamenteux du patient
- Nature du problème
- L'intention thérapeutique du prescripteur
- L'argumentaire du pharmacien et la (ou les) proposition(s) éventuelle(s) du pharmacien
- Saisie et enregistrement des décisions
- Présentation formelle de l'Opinion Pharmaceutique
- Transmission d'une Opinion Pharmaceutique

# LA GESTION DE LA FONCTION DE DISPENSATION

## Le dossier de suivi pharmaco-thérapeutique

- Le DSPT est la collection des données issues des opinions pharmaceutiques, rapportées à un patient et avec son accord
- Elles constituent l'ensemble des informations de source pharmaceutique, médicale (informations communiquées par le médecin ayant trait à une dispensation ou à un profil), biologique (résultats pertinents d'analyse) et administrative (identification), utiles à la dispensation

# LA GESTION DE LA FONCTION DE DISPENSATION

## Le dossier pharmaceutique

- Le DP est un dossier électronique de santé partagé, vise à sécuriser les dispensations
- Le DP contient l'historique des produits de santé prescrits ou non,
- Facturés et remis au patient (l'issue d'un processus de dispensation)
- Dans ce dossier sont enregistrés
  - l'identification du patient, le numéro de dossier pharmaceutique
  - Identifiant de liaison avec le Dossier Médical Personnel,
  - l'ensemble des médicaments délivrés au cours des quatre derniers mois...
- Pour chaque médicament délivré : les caractéristiques
- Le DP n'est consultable par le pharmacien qu'en présence du patient

# La gestion des processus supports

- La maîtrise des stocks et approvisionnements
- La facturation
- Les autres fonctionnalités :
  - La fabrication en préparatoire
  - Le matériel médical (location/vente)

# **LES ÉCHANGES AVEC LES PARTENAIRES DE L'OFFICINE**

- Les grossistes répartiteurs
- Agence nationale de la sécurité pharmaceutique : au BF ANRP

# CONCLUSION

- Le métier de pharmacien a considérablement évolué,
- Passant du statut de distributeur à celui de dispensateur
- Les capacités de traitement et d'analyse des données qu'apporte l'informatique ont évolué parallèlement,
- Permettant la mise en œuvre de ces nouvelles fonctions
- Le pharmacien dispose désormais, s'il le souhaite, d'outils puissants pour l'accompagner et lui permettre de jouer complètement son rôle